

# Qui donnera le cours d'EPC

## ENSEIGNEMENT ◆

La commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé jeudi le projet de décret visant à mettre en œuvre dès la rentrée scolaire prochaine le nouveau cours de philosophie et citoyenneté (EPC) dans l'enseignement primaire officiel. Après le décret d'octobre dernier définissant le contenu de l'EPC, le décret approuvé jeudi s'attache lui aux modalités organisationnelles. Il détermine ainsi qui sera autorisé à donner le nouveau cours et fixe aussi une série d'incompatibilités. Le texte suscite depuis des mois les craintes des professeurs de morale et religions qui redoutent, avec le remplacement d'une des deux heures de cours convictionnels, de perdre dès la rentrée de nombreuses heures de cours. Pour tenter de les rassurer, le projet de décret fixe les règles de priorité dans l'attribution des heures d'EPC. Le projet de décret sera soumis mercredi à la sanction de la plénière du Parlement.